

Vous pouvez aussi retrouver cette information sur le blog: <http://lesbonheursdepaulochon.blogspot.fr/>

CHAUDES-AIGUES (15) Réunion d'information du 7 juillet 2015

Les curistes se montrent satisfaits, mais restent vigilants



Les participants à la réunion d'information...

Comme chaque année, depuis deux décennies, Bernard le Cloarec, vice-président de la Fédération française des curistes médicalisés (FFCM), fréquente la cité thermale cantalienne. Il en profite pour dialoguer avec ses compagnons de cure et de les sonder quant à leur appréciation du service.

Après avoir rencontré Jean-Marc Dolon dans la semaine passée avec qui il devisa sur les petits désagréments de la clientèle, il vient de tenir une réunion publique au hall de l'enclos. Ils étaient une douzaine à participer malgré une chaleur caniculaire. Son propos se divisait en deux chapitres. Tout d'abord il présentait sa fédération qui possède le statut d'association et n'émerge à aucun lobby ou parti politique, ne reçoit aucune subvention, donc totalement indépendante « Les actions de la FFCM relèvent plus du dialogue que de la confrontation et elles se basent sur la convention nationale du thermalisme », document signé par tous les établissements thermaux français. Un vade-mecum dont il donna lecture de quelques articles et points

souvent peu observés comme les temps de soins qui doivent être appliqués à la lettre : massage 10 minutes, cataplasme à l'identique ainsi que piscine ou bains bouillonnants ; seuls les jets sont limités à trois minutes. Les auditeurs furent invités à formuler leur avis sur ce respect des plannings.

Tous s'accordaient à reconnaître : « ici c'est largement respecté » à la satisfaction générale de l'assistance. Bernard Le Cloarec rappelait : « les petites contrariétés, ça ne sert à rien de les ruminer ou de les partager avec d'autres, toujours mal interprétées. Il ne faut pas hésiter à s'en ouvrir à Monsieur Dolon. Son bureau est toujours accessible. Dès lors cela évite tout malentendu ». « Ici ils sont cool » ajouta une dame qui possédait par ailleurs des éléments comparatifs.

Dans un second temps, fut abordé le problème du décret gouvernemental n° 2014-1025 paru au JO du 10/09/2014 relatif à l'organisation des futures complémentaires santé obligatoires des salariés du privé (applicable au 01/01/2016). Il exclut notamment le thérma-

lisme de la liste minimale des soins couverts.

La FFCM et le « Conseil National des Exploitants thermaux (CNETh) » déplorent que la thérapeutique thermale soit ainsi abaissée au rang des traitements de seconde zone, alors que la démonstration de l'efficacité curative et de l'intérêt économique du thermalisme est sans cesse consolidée par des travaux scientifiques indépendants. Si rien n'est engagé d'ici au 01/01/2016, seule la partie remboursée par la Sécurité sociale (soit seulement 65% du coût) sera réglée aux salariés concernés. Ce qui, pour faire court, signifie « que le ticket modérateur thermal qui représente les 35% restant ne pourra pas être pris en charge par ces futures complémentaires santé. En l'état ces salariés devront donc payer environ 300 euros de leur poche pour accéder aux soins thermaux. Le risque induit est que l'ensemble des complémentaires ne s'aligne sur cet alinéa », précisait M. Le Cloarec. Ce qui impliquerait pour l'ensemble des assurés de grandes difficultés à poursuivre un séjour thermal avec en prime la destruction d'emplois par milliers.

Bernard le Cloarec diffusait une lettre type à envoyer à son député ou sénateur et invitait à signer une pétition qui sera expédiée par la FFCM à Madame la ministre de la Santé. Si le thermalisme local est apprécié par ses curistes, ils n'en restent pas moins connectés à l'actualité avec une vigilance accrue. A l'issue de la rencontre, les présents partageaient le verre de l'amitié.